



Saint-Jean-de-Soudain

PROCES VERBAL DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2023

Le deux mars deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt-trois février deux mil vingt-trois, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence d'Alain COURBOU, maire, en session ordinaire.

ETAIENT PRESENTS, formant la majorité des membres en exercice :

Alain COURBOU, Nadine RICHARD-BEAUMONT, Marie-Pierre VIVIER-MERLE, Lucie CHAPELLE, Slim SOUABNI, Brice GUILLOUD, David LEFEBVRE, Catherine GEVAUX, Pierre LEBRUN, Jacques FAVRE, Thierry MARISCAL, Thibault MANTELET, Corinne PIERREVILLE, Marie-France THEVENET, Véronique WATT David GIMENEZ.

Absent-e-s :

Excusé-e-s : Adeline BEAUFILS, Christian PIERRETON

Procuration(s) : Adeline BEAUFILS à Nadine RICHARD-BEAUMONT, Christian PIERRETON à Alain COURBOU.

Mme Véronique WATT a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion de conseil du 19 janvier 2023 est validé à l'unanimité.

L'ordre du jour a été fixé comme suit :

1. Désignation d'un correspondant incendie secours dans le cadre de la loi MATRAS.
2. Demande de subvention au département dans le cadre des amendes de police pour la sécurisation carrefour route départementale 1006/ route départementale 54 et entrée de ville.
3. Demande de subvention au département dans le cadre des amendes de police pour la sécurisation Bas-Cuirieu ».
4. Demande de subvention au département dans le cadre des amendes de police pour la sécurisation des trottoirs route de saint Chef, route départementale RD54 et carrefour Fontenailles.
5. Dénonciation convention et mandat de gestion des logements locatifs avec **FONCIA VALLEE**
6. Proposition de versement d'une aide de 1000 euros à l'ONG « Acted » au profit des victimes du Séisme TURQUIE-SYRIE.

Point 1 Désignation d'un correspondant incendie secours dans le cadre de la loi MATRAS

Le maire informe le conseil municipal qu'à l'occasion des réunions de concertation dans le cadre des nouvelles brigades de Gendarmerie, le préfet a présenté la mission **Culture du risque**, mettant en exergue la nécessité de renforcer les connaissances sur les risques majeurs par l'ensemble de la population afin de se préparer aux catastrophes et favoriser l'implication de chacun. **Les Maires jouent un rôle central dans la prévention des risques majeurs**, c'est pourquoi la Préfecture a réalisé une enquête en vue de faire un état des lieux des connaissances et des pratiques des communes de l'Isère vis-à-vis des risques majeurs et de recenser les besoins. De plus, le préfet a rappelé la loi du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, dite Loi Matras, qui impose à **toutes les communes de nommer parmi les membres du Conseil Municipal (ou adjoints) un Correspondant Incendie et Secours**. A noter que le Maire ne peut pas endosser lui-même le rôle de Correspondant incendie et secours, cela afin de le décharger de certaines tâches.

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le Correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du Maire :

- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification (Plan Communal de Sauvegarde) et d'information préventive (DICRIM, affichage, etc.) ;
- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Après délibération, la candidature de Brice GUILLOUD comme correspondant incendie et secours est retenue.

Délibération approuvée à l'unanimité

Point 2 Demande de subvention au département dans le cadre des travaux de sécurisation des voiries ENTREE DE VILLE

Monsieur le Maire rappelle la possibilité offerte à la commune de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Maison du département dans le cadre du dispositif du contrat territorial.

Le Conseil municipal, sur proposition du maire :

- S'engage à réaliser et à financer des travaux de mise en sécurité voiries, dont le montant s'élève à 34 876.28 € HT, pour : « Sécurisation carrefour D1006/RD54/ Entrée de ville
- Se prononce sur le plan de financement prévisionnel suivant :
 - o Subventions 50 % : **17 438.14 euros Département**
 - o Autofinancement : **17 438.14 euros Commune**
- Sollicite en conséquence le soutien financier du Département
- S'engage à réaliser les travaux dans l'année, à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

Délibération approuvée à l'unanimité

Point 3 Demande de subvention au département dans le cadre des amendes de police pour la sécurisation Bas-cuirieu »

Monsieur le Maire rappelle la possibilité offerte à la commune de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Maison du département dans le cadre du dispositif du contrat territorial.

Le Conseil municipal, sur proposition du maire :

- S'engage à réaliser et à financer des travaux de mise en sécurité voiries, dont le montant s'élève à **15 885.63 € HT**, pour « Sécurisation de la voirie par signalisation lumineuse et autres signalisations au lieu-dit « Bas Cuirieu »
- Se prononce sur le plan de financement prévisionnel suivant :
 - o Subventions 50 % : **7942.00 euros Département**
 - o Autofinancement : **7943.00 euros Commune**
- Sollicite en conséquence le soutien financier du Département
- S'engage à réaliser les travaux dans l'année, à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

Délibération approuvée à l'unanimité

Point 4 Demande de subvention au département dans le cadre des amendes de police pour la sécurisation des trottoirs route de Saint-Chef, route départementale RD54 et carrefour Fontenailles

Monsieur le Maire rappelle la possibilité offerte à la commune de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la maison du département dans le cadre du dispositif du contrat territorial.

Le Conseil municipal, sur proposition du maire :

- S'engage à réaliser et à financer des travaux de mise en sécurité voiries, dont le montant s'élève à **13 613.34 € HT**, pour : « Sécurisation des trottoirs route de Saint Chef et RD 54 rétention d'eau sur RD 54/Fontenailles »
- Se prononce sur le plan de financement prévisionnel suivant :
 - o Subventions 50 % : **6806,00 euros Département**
 - o Autofinancement : **6 807.00 euros Commune**
- Sollicite en conséquence le soutien financier du Département
- S'engage à réaliser les travaux dans l'année, à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

Délibération approuvée à l'unanimité

Point 5 Dénonciation convention et mandat de gestion des logements locatifs avec FONCIA VALLEE

Le maire rappelle la délibération du 11 février 2021 de signature d'une convention mandatant un gestionnaire immobilier pour la gestion des 4 logements communaux : **2 studios et 2 appartements de type T3.**

La convention mandat de gestion portait sur les prestations suivantes :

- Visites
- Recherche et sélection des locataires
- Constitution du dossier de solvabilité des candidats
- Rédaction des baux avec entête mairie et signature du maire
- Etat des lieux d'entrée et de sortie
- Appel et encaissement des loyers et dépôts de garantie
- Recouvrement en cas d'impayé et actions judiciaires si nécessaire.

Le mandat de gestion consenti et accepté pour une période d'un an à partir de la date de prise d'effet, était reconductible chaque année pour une période limitée à 5 ans.

Après consultation, c'est la société VALEXIM by BOCHARD (devenue **FONCIA VALLEE**) qui avait été retenue et qui avait signé le mandat de gestion.

Compte tenu des difficultés rencontrées par la collectivité pour l'encaissement des loyers, le maire propose de dénoncer la convention mandat de gestion confiée à la Société VALEXIM BY BOCHARD devenue **FONCIA VALLEE** et **d'étudier la possibilité** de reprendre la gestion directe des appartements.

Délibération approuvée à l'unanimité

Point 6 Proposition de versement d'une aide de 1 000 euros à l'ONG « ACTED » au profit des victimes du Séisme TURQUIE-SYRIE

Vu l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'urgence de la situation,

Face à la situation de crise qui frappe la Turquie et la Syrie après le tremblement de terre survenu au mois de février, la commune de SAINT-JEAN-DE-SOUDAIN souhaite participer à la solidarité nationale pour soutenir les populations frappées.

Sensible aux drames humains que ce sinistre engendre, la commune de SAIN-JEAN-DE-SOUDAIN tient à apporter son soutien et sa solidarité aux peuples Turc et Syrien et souhaite prendre sa part, dans la mesure des moyens dont elle dispose, dans l'élan de solidarité international qui se met en place.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de soutenir les victimes du tremblement de terre en Turquie et Syrie, dans la mesure des capacités de la collectivité, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de **1 000 euros à l'ONG ACTED** dont l'association des maires est partenaire.

Délibération approuvée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES ET TOUR DE TABLE

- Rappel du dépôt de gerbe et de la cérémonie du 19 mars au monument aux morts.
- Organisation des feux de la Saint-Jean le 24 juin, Nadine **RICHARD-BEAUMONT** informe de la chronologie de la journée et de la soirée, du groupe de musique retenu pour la soirée, et de l'organisation de la tenue des stands buvette et restauration.
- Effectif du personnel : le maire informe du mouvement de personnel et des recrutements en cours : départ de la bibliothécaire Mme Valérie CHRISTOPHE remplacée par Mme Stéphanie MICHEL et parution d'une offre d'emploi sur le site Emploi territorial pour la réorganisation du Service technique.

❖ TOUR DE TABLE :

- Rappel de la journée « NETTOYAGE DE PRINTEMPS » initiée par Christian PIERRETON, qui se déroulera le samedi 25 mars 2023. Rendez-vous place de la mairie à 8 h 30. Des flyers sont imprimés pour distribution via les cahiers des écoliers et affichage dans les lieux habituels.
- Marie-France THEVENET demande des informations sur la coupe de bois prévue à la combe de Combalan et son impact.
- Pierre LEBRUN questionne sur les travaux relatifs à la fibre. Des travaux de tirage et de raccordement de câbles sont programmés du 1^{er} février au 1^{er} août 2023.

Il questionne également sur la modification de l'organisation du ramassage des poubelles, tous les 15 jours et par alternance :

- Ordures ménagères
- Bacs jaunes

Il estime que le ramassage des poubelles peut poser des problèmes lors des vacances des usagers.

Pierre LEBRUN informe également avoir participé à la commission mobilité à la communauté de communes des Vals du Dauphiné et rapporte le projet futur de la suppression de l'ancien parking de la gare de LA TOUR DU PIN dans le but de désengorger le parking du Champ de Mars occupé tous les soirs par les bus du ramassage scolaire. L'impact de la suppression d'un parking à la gare à une importance particulière pour les habitants des communes voisines de la ville de LA TOUR DU PIN.

La date de la prochaine réunion de conseil municipal est fixée au **30 mars 2023**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 Heures 15.

Le maire, Alain COURBOU

La secrétaire de séance, Véronique WATT